

Fermeture nocturne d'un poste de police dans le cadre de la fusion des zones de police

Monsieur le Bourgmestre,

Dans le cadre de la fusion des zones de police, la loi portée par le ministre Quintin prévoit qu'il n'y aura désormais qu'un seul poste de police par commune ouvert la nuit.

Nous avons reçu des informations contradictoires quant au poste qui serait amené à fermer. Dans un premier temps, il nous avait été indiqué que c'est le poste n°5 du quartier Nord qui serait concerné. Depuis lors, d'autres informations nous sont parvenues selon lesquelles c'est en réalité le poste de la rue de Berriot qui fermerait la nuit.

Quelle que soit l'option retenue, elle nous semble inacceptable. Fermer le poste de la rue de Berriot contraindrait nos concitoyens à se rendre en pleine nuit dans le quartier Nord pour déposer plainte, ce qui n'est pas raisonnable pour un poste central et au cœur de la commune. Fermer le poste du quartier Nord serait tout aussi problématique : l'insécurité qui caractérise ce quartier et la proximité de la gare du Nord nécessitent une présence policière permanente, mission qui devrait relever de la responsabilité du fédéral.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance de déclarations publiées sur les réseaux sociaux par le bourgmestre de Schaerbeek, en sa qualité de président du collège de police, affirmant qu'aucun poste actuellement ouvert la nuit à Saint-Josse-ten-Noode ne serait amené à fermer.

Nous nous trouvons donc face à des messages clairement contradictoires, qui créent une incertitude préjudiciable tant pour les habitants que pour les élus de cette commune.

Dès lors, Monsieur le Bourgmestre, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Pouvez-vous nous confirmer officiellement quel poste de police de Saint-Josse-ten-Noode sera concerné par la fermeture nocturne prévue par la loi du ministre Quintin ?
2. Avez-vous obtenu des garanties formelles de la part du collège de police que le poste de la rue de Berriot restera ouvert la nuit ? Sur quelle base reposent ces garanties ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. MOUHSSIN Ahmed